



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

conventions avec les praticiens

Question écrite n° 33383

Texte de la question

M. Renaud Muselier appelle l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur l'inquiétude manifestée par le syndicat des chirurgiens-dentistes des Bouches-du-Rhône. Ils craignent que le conventionnement sélectif mette en place une chirurgie-dentaire à deux vitesses. Ils estiment que certains actes sont sous-évalués et que la dégradation permanente des remboursements empêche l'accès d'une grande majorité de patients à des soins de qualité. En conséquence, il lui demande ce qui est prévu pour remédier à cette situation.

Données clés

Auteur : [M. Renaud Muselier](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (5^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 33383

Rubrique : Assurance maladie maternité : généralités

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 26 juillet 1999, page 4500